



Direction des services techniques et
de l'aménagement

Tél. 03 20 66 58 27

STA/LP/SF/GM/AB-211125-1888

ARRETE N° ARR/2021/ST/562

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
Considérant que pour permettre des **travaux urgents faisant suite à une fuite de gaz 68 rue Jean Jaurès à Hem**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 26 novembre 2021 et ce, jusqu'au 10 décembre 2021, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 2 : A partir du 26 novembre 2021 et ce, jusqu'au 10 décembre 2021, la circulation fera l'objet d'une restriction par demi chaussée et sera réglée par feux tricolores de chantier si nécessaire. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 3 : A partir du 26 novembre 2021 et ce, jusqu'au 10 décembre 2021, la circulation des piétons sera interdite au droit des travaux et fera l'objet d'une déviation sur le trottoir opposé.

ARTICLE 4 : Les travaux seront réalisés sans interruption et la mise en œuvre des remblais et finition idem à l'existant devra se faire obligatoirement dès la fin du présent arrêté sans attendre une campagne d'enrobés.

ARTICLE 5 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la société RAMERY RESEAUX LILLE METROPOLE.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté ;

ARTICLE 7 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Métropole Européenne de Lille, à ILEO, à la Sté Esterra, à la Sté Ilévia et à l'entreprise RAMERY RESEAUX LILLE METROPOLE, 1 bis rue du Grand Logis, 59840 LOMPRET.

Fait à HEM, le 30 NOV. 2021



**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint à l'Aménagement,
aux Travaux, à la Voirie et au Numérique.**

Laurent PASTOUR

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire, Hôtel de ville - BP. 30 001 - 59510 HEM



Standard mairie: 03 20 66 58 00 - www.ville-hem.fr - contact@ville-hem.fr